

[laliberte.ch](https://www.laliberte.ch)

Servir l'Etat et militer?

10-13 Minuten

17.02.2020

Un fonctionnaire vaudois est mis en cause pour avoir violé la loi dans le cadre d'Extinction Rebellion

Raphaël Besson et Sevan Pearson

Désobéissance civile » Extinction Rebellion (XR) a occupé ce lundi des entreprises de commerce de matières premières pour dénoncer leurs atteintes à la biodiversité. Le quotidien gratuit 20 minutes révèle qu'un des militants, porte-parole du mouvement, est aussi employé de l'Etat de Vaud. Le journal cite le chancelier Vincent Grandjean pour qui la situation serait «très délicate» puisqu'il est interdit d'encourager à violer la loi.

Au vu du succès de ces mouvements, la question se pose: un employé de l'Etat peut-il occuper une fonction dans un mouvement qui appelle à ne pas respecter la loi? La gauche et les syndicats contestent tout problème, mais la droite tique. «Je suis assez préoccupé par ces informations», confie Alexandre Berthoud, vice-président du PLR Vaud. Le parti va demander des explications, affirme-t-il.

L'UDC veut aussi en connaître davantage. Cela d'autant plus que le parti se souvient que le préfet Pascal Dessauges avait été averti par le Conseil d'Etat il y a cinq ans pour avoir arbitré un congrès de la formation agrarienne. «Nous sommes

curieux de voir s'il y a un possible conflit d'intérêts entre les deux fonctions de cette personne», relève Kevin Grangier, président de la section vaudoise.

Pas de norme légale

A gauche, on bondit à l'idée de transformer ce cas en une affaire. Julien Eggenberger, député socialiste et président du SSP Vaud (Syndicat du service public), juge qu'il n'y a pas de norme légale qui interdirait à cet employé de manifester en tant que citoyen. Pour lui, il n'y a visiblement pas de problème d'incompatibilité entre sa fonction et son activité militante, ce qui pourrait être le cas s'il était policier, par exemple. Enfin, il prône la prise en compte du critère de proportionnalité.

«Extinction Rebellion agit de manière modérée. Les militants qui ont occupé une succursale de Credit Suisse ont été blanchis par la justice en 1^{re} instance. Ce mouvement n'appelle pas à la violence. Je ne vois pas ce qu'il y aurait ici de délictueux», conclut Julien Eggenberger.

Lire aussi » [Activistes climatiques acquittés \(13.01.2020\)](#)

Secrétaire du syndicat SUD, Aristides Pedraza avertit: «Ce n'est pas du tout une situation très délicate, cette personne exerce une liberté fondamentale pour des problèmes décisifs de notre société. Nous combattons toute tentative de pression ou de répression contre des personnes appartenant au secteur public et qui s'engagent dans de tels mouvements.»

A l'heure où du personnel médical rejoint les rangs d'Extinction Rebellion, le directeur général d'Unisanté Jacques Cornuz tient à préciser. «D'un point de vue institutionnel, nous n'encourageons pas la participation aux manifestations de XR.

Unisanté s'engage par contre institutionnellement dans la thématique du climat.» A la ville de Lausanne, aucun cas ne s'est présenté qui ait nécessité une discussion au sein de la municipalité.

Liberté d'expression

Et ailleurs en Suisse romande, un fonctionnaire peut-il faire partie d'une organisation prônant la désobéissance civile? Dans le canton de Fribourg, en l'absence de cas avéré, les autorités ne se sont pas penchées sur la question. Vincent Jaquier, chef adjoint du Service du personnel, précise que «la liberté d'opinion des employés soumis au droit public peut être limitée par le devoir de fidélité». Le collaborateur doit agir conformément aux intérêts de son employeur et «s'abstenir de tout ce qui lui porte préjudice». Mais le responsable souligne que «la liberté d'expression est également un droit fondamental de chacun». Toute limitation ferait donc l'objet d'un examen spécifique.

« *La personne qui a un emploi subalterne à l'Etat jouit d'une plus grande liberté* »



Gilbert Briand

En Valais non plus, le Service des ressources humaines n'a pas connaissance d'un cas passé ou présent. Les restrictions à la liberté d'expression peuvent être motivées par le devoir de fidélité à l'égard de l'employeur. Un critère essentiel est le niveau de responsabilité assumé par le fonctionnaire. «Plus la position hiérarchique de l'agent est élevée, plus sa fidélité vis-à-vis de l'Etat, et donc de la politique gouvernementale, doit être grande. A l'inverse, une personne occupant un emploi subalterne jouit d'une plus grande liberté», illustre Gilbert Briand, chef du Service des ressources humaines.

Prise de risques

Le contexte dans lequel une prise de position a été faite – cadre professionnel ou privé – est un critère supplémentaire. Enfin, le contenu et la forme de la critique constituent aussi un élément pris en compte. «Un fonctionnaire qui critique publiquement la politique menée par la collectivité qui l'emploie prend des risques, ce d'autant plus s'il conteste une politique qu'il a lui-même le devoir de planifier ou de mettre en œuvre», indique le chef de service.

Genève, le Jura et Neuchâtel n'ont pas non plus relevé de cas. De manière générale, les services du personnel genevois et jurassien soulignent le devoir de réserve incombant aux fonctionnaires. Les autorités bernoises se contentent de rappeler que les collaborateurs de l'Etat sont tenus de «servir l'intérêt du canton de Berne» et d'accomplir leurs tâches «de manière conforme au droit».

Extinction Rebellion a mené ce lundi plusieurs actions dans des sociétés de trading des matières premières.

Extinction Rebellion avait annoncé depuis des semaines une action de désobéissance civile dans le secteur privé. Ce lundi, plus de 200 activistes du climat ont mené des occupations simultanées dans quatre entreprises actives dans le négoce des matières premières, à Lausanne et à Genève. Sans compter une chaîne humaine devant le siège de Nestlé à Vevey. Objectif: donner un coup de projecteur à un secteur opaque, qui contribue largement aux émissions de gaz à effet de serre.

A Lausanne, Extinction Rebellion a occupé les locaux d'Ifchor, transporteur maritime de pétrole installé au centre-ville. Ils ont ensuite fait une action sur la place Pépinet. A Genève, où les

militants, majoritairement du canton de Vaud, se sont rendus dans des cars apprêtés, le mouvement a bloqué les locaux de Cargill, géant de l'agrobusiness et des négociants en pétrole Vitol et Mercuria installés en Basse-Ville. Ils ont dénoncé l'«écocide» que représentent les activités de ces entreprises avant de partir, aux injonctions de la police, qui a relevé leur identité. Aucune plainte n'a pour l'instant été déposée.

Extinction Rebellion a dénoncé des méthodes d'extraction de matières premières de plus en plus invasives et la déforestation massive pour des cultures intensives. Avec pour conséquence des émissions de gaz à effet de serre mais aussi la destruction d'écosystèmes entiers. Le mouvement a appelé la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga à faire preuve de courage et à reconnaître les «crimes d'écocide» de ces sociétés.

Au quai des Bergues, le philosophe Dominique Bourg a participé à l'occupation des locaux de Vitol. Les militants rapportent avoir mis en place une scène de crime: certains avaient le visage peint en rouge pour rappeler le sang, et des scotchs au sol symbolisaient des cadavres. Dans la même logique, Dominique Bourg a lu un acte d'accusation contre Vitol pour dénoncer les entraves aux droits humains.

Le coup de projecteur porté par Extinction Rebellion sur les sociétés de négoce réjouit l'ONG Public Eye. «Jusqu'à maintenant, la pression citoyenne se faisait sur les banques, dont les activités sont davantage visibles. Si la pression se dirige vers les traders, ceux-ci devront aussi faire face à leurs responsabilités», souligne Adrià Budry Carbó, enquêteur pour l'ONG.

Contactée par nos soins, l'entreprise Vitol affirme dans une

déclaration reconnaître la nécessité d'une évolution de la mixité énergétique. «Nous investissons déjà dans des projets d'énergie renouvelable et alternative. Nous nous engageons avec une série d'acteurs sur ces questions et continuerons à le faire dans un dialogue constructif», écrit Andrea Schlaepfer, porte-parole.

L'Association suisse de négoce des matières premières et du transport maritime (STSA) déplore pour sa part les «incivilités» d'Extinction Rebellion. «Nos entreprises membres sont conscientes de leurs responsabilités dans le domaine des droits humains et de l'environnement», défend Florence Schurch, secrétaire générale. Elle mentionne l'engagement d'entreprises membres dans plusieurs initiatives internationales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, concernant l'agriculture et le transport maritime. Sophie Dupont